

La mob bancaire

Rejet par la commission du Conseil des Etats ad hoc du projet du Conseil fédéral d'imposer de 5% les intérêts des avoirs fiduciaires auprès des banques et des caisses d'épargne.

Rejet de cette même commission, suivant là le Conseil fédéral et la Banque nationale, d'un autre impôt bancaire: un impôt anticipé de 35% sur les intérêts des avoirs fiduciaires et des emprunts étrangers libellés en francs suisses (mais limités aux créanciers suisses).

Ces deux décisions prises la semaine passée n'auront surpris personne: on n'attendra pas de la Chambre haute ou d'une de ses commissions qu'elle s'attaque à la citadelle bancaire, même pour le bon motif, en l'occurrence le renflouement de la caisse fédérale (150 millions à la clef, pour chacun des projets en question).

Le débat sur les banques devra être mené ailleurs que dans ces cénacles et il ne prendra de l'ampleur que lorsque l'initiative socialiste sera discutée sur la place publique.

En attendant, il faut reconnaître que le travail de «sensibilisation», pour employer un euphémisme, des milieux «dirigeants» sur les intérêts du secteur bancaire porte largement ses fruits. L'offensive vient de loin et elle dure maintenant depuis plus d'une année.

On se souvient de cet appel de M. R.A. Jeker, membre de la direction générale du Crédit Suisse, prononcé à Bâle fin octobre 1979 et publié comme de juste par sa banque pour l'édification des masses. M. R.A. Jeker (journée d'information «Banken/Verwaltung») ne cachait pas son jeu, à vrai dire. Abordant le chapitre de «l'engagement socio-politique», il se coltinait même les problèmes d'intendance. Nous citons: «A vouloir contempler de trop haut l'évolution de la société, on s'expose à

des déboires, il faut le reconnaître. Les organes de direction devront donc s'engager beaucoup plus qu'autrefois dans le débat public. Il faudra trouver de nouvelles formes d'organisation déchargeant la direction des tâches d'administration courante pour lui permettre de se consacrer plus intensément aux relations publiques» (c'est M. R.A. Jeker qui souligne).

Et poursuivant sur sa lancée, M. R.A. Jeker concluait, quelques phrases plus loin: «En un moment où les banques sont au centre des discussions, cela exige de leur part, en plus d'une adaptation de leurs méthodes de travail, un engagement accru dans le débat public si elles veulent garder les coudees franches en matière économique et politique. Les critiques dont elles font l'objet reposent en grande partie sur des informations insuffisantes ou fausses quant au rôle du système bancaire dans la société. Une de nos tâches importantes consistera désormais à combler cette lacune de l'information.»

Mobilisation générale pour des relations publiques, sous le signe de l'information, comme de juste. Et ça marche.

GENÈVE

Western sur Rhône

Deux jeunes, mineurs, dans une Cadillac. La cavale, l'occasion de jouer aux grands, le cinéma pour une fois en réalité, qui sait?

La voiture se présente à un poste de douane. Une erreur de parcours du chauffeur, sans doute: son intention n'était pas de quitter la Suisse, dira-t-il plus tard. Le véhicule fait demi-tour. Suffisant pour que le douanier de service dégaine et tire. Il n'était pas censé savoir... L'ambiance monte de quelques degrés.

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 577 29 janvier 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Yvette Jaggi

577

GENÈVE (suite)

Western sur Rhône

C'est au tour de la police genevoise d'entrer en action. Course poursuite à plus de 100 kmh. Et à nouveau les balles sifflent: une à l'arrière de la voiture, deux dans la portière du conducteur et deux dans la nature. Les hommes de l'ordre visaient les pneus.

La Cadillac est coincée, les jeunes gens arrêtés. Le passager est rapidement relaxé, ignorant qu'il était de rouler avec un conducteur sans permis et dans un véhicule muni de plaques volées.

Six balles pour une cavale. Oui, on sait, Genève, les hold-up, les gangsters. Toujours est-il que la police genevoise a la gachette facile, trop facile. Ce cas n'est pas unique. Au bout du lac, la maréchaussée s'échauffe vite. Pour peu, elle ramassait deux cadavres. Pour un instant d'aventure. Pas censée savoir, dira-t-on.

Les juristes dissertent sur le principe de proportionnalité: adapter les moyens aux fins; les serviteurs de l'ordre en ont-ils entendu parler?

PS. M. Fontanet, responsable du Département de justice et police, serait bien inspiré de conseiller à ses agents de regarder plutôt Colombo que Starsky et Hutch le samedi à la TV.

COURRIER

Les brevets et le capital

Dans votre numéro 574, vous avez donné une recension extensive du livre de Gerster «Patentier Profite». Il serait certainement utile à vos lecteurs, et honnête à leur égard, de compléter ce texte par des commentaires sur le point suivant: lorsque la protection de la propriété intellectuelle que représente le système des brevets aura été supprimée à la

demande du tiers monde et de ses amis, comment pourra-t-on motiver les industriels à financer un effort de recherche et développement, sachant que sitôt une invention au point, n'importe qui pourra copier le procédé et vendre le produit bien meilleur marché, cela tout particulièrement dans le domaine de la chimie industrielle? Si l'invention ne permet plus de retrouver le capital investi et de dégager le financement des recherches qui n'aboutiront à rien, vaut-il encore la peine de faire de la recherche? Sans doute non. Pour ne prendre qu'un exemple, dans le domaine pharmaceutique la mise au point d'un médicament représente une mise de fonds de 60-80 millions de francs suisses, souvent même plus. Peut-on offrir un cadeau de cette importance aux imitateurs qui se serviront non seulement du procédé mais encore de toutes les publications qui se rapportent au produit en question?

Un mouvement s'est déjà esquissé dans la direction prônée par Gerster, au Canada plus précisément.

ANNEXE

La planète en cinq camps

Puisque notre correspondant attire notre attention sur la situation de l'industrie pharmaceutique mondiale face au système juridique du brevet, quelques indications supplémentaires — nous reviendrons évidemment sur ce sujet, important comme on l'a vu!

Les experts spécialisés dans la situation des industries pharmaceutiques dans les pays en développement répartissent ces derniers en cinq catégories qui correspondent «grosso modo» à cinq stades de développement de la production pharmaceutique¹. Nous croyons utile de vous donner en détail les pays concernés. C'est entre ces zones que se joue le jeu subtil et féroce des contrats de fabrication, des accords de licence et autres modes de transfert de la technologie pharmaceutique, les entreprises

Ce démantèlement partiel des brevets a déjà porté ses fruits. Vous pourrez lire, dans le dernier numéro de la revue «Prospective et Santé», l'article décrivant la disparition progressive de l'industrie canadienne du médicament. Est-ce cela que la gauche et les tiers-mondistes désirent pour notre pays?

Gilbert Gander

RÉPONSE

Autres temps, autre droit

Dans une pétition adressée à l'Assemblée fédérale en 1881 l'industrie chimique helvétique affirmait que la plupart des découvertes dans ce secteur avaient été faites dans des pays ne connaissant pas les brevets.

Au 19^e siècle, la chimie comptait parmi les adversaires les plus acharnés de toute protection légale.

multinationales conservant de toute manière dans leur manche le véritable atout, le contrôle sur les matières de base (outre celui qu'elles exercent sur les brevets et sur le nom commercial des médicaments les plus demandés).

1. Les pays en développement, ceux qui ne fabriquent pas de produits pharmaceutiques (pays cités dans l'ordre alphabétique anglais et donnés dans leur dénomination de 1973/1974!):

Afghanistan, Barbade, Basutoland, Bechuanaland, République de Botswana, Honduras britannique, Brunei, Burundi, Cameroun, République Centre-Africaine, Tchad, République du Congo (Brazzaville), Chypre, Dahomey, Gabon, Gambie, Guyane, Haïti, Côte d'Ivoire, Koweït, groupe des îles Leeward et Windward, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Malte, Mauritanie, île Maurice, Antilles néerlandaises, Nigéria, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Somalie, République du Yémen du Sud, Surinam, Swaziland, République arabe syrienne, République unie de Tanzanie, Républi-

Une fois la législation adoptée, elle a obtenu de nombreuses dérogations en sa faveur et c'est depuis 1978 seulement que le droit suisse protège exhaustivement les médicaments et les produits — et non les seuls procédés de fabrication.

Maintenant, l'industrie chimique est à la tête de ceux qui réclament une protection étendue des découvertes. Nouveaux temps, nouveaux intérêts, nouveau droit! Normal.

Ce qui reste indéfendable (si tant est que cette évolution «classique» du droit soit défendable), c'est de camoufler un intérêt particulier en intérêt général et de prétendre que l'actuelle protection de la propriété intellectuelle est favorable à tout le monde, et partout.

Vouloir rentabiliser des capitaux investis dans une recherche par une exclusivité temporaire dans la commercialisation du résultat de cette recherche, cela peut paraître légitime. Utiliser cette exclusivité en la gardant dans un tiroir — c'est le cas de nombreux brevets — pour mieux distribuer des pro-

duits de qualité inférieure, ou plus rentables, se prévaloir d'un droit de propriété intellectuelle pour ruiner une industrie locale (selon les règles de la liberté du commerce et de l'industrie, cela va sans dire!) dans le tiers monde, pour maintenir dans la dépendance des pays en développement, par exemple en assortissant la vente d'une licence de conditions draconiennes, et parler en même temps d'aide et de coopération, c'est une imposture. C'est le langage que tient la Suisse et son industrie.

La solution ne consiste pas à revenir à une liberté totale dans ce domaine, mais à aménager le droit pour tenir compte des besoins prioritaires du tiers monde.

La Suisse au 19^e siècle a su aménager ce droit pour défendre ses intérêts et développer son potentiel industriel. Elle refuse aujourd'hui de reconnaître ce même droit à l'autodétermination économique aux pays qui connaissent les difficultés qu'elle a eues dans le passé.

que du Tchad, Togo, Trinité et Tobago, Ouganda, Haute-Volta, Samoa occidental et Yémen.

2. Les pays en développement dont l'industrie pharmaceutique en est au stade initial (emballage, préparation de formes dosées):

Algérie, Bolivie, Bulgarie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, République démocratique du Congo (Kinshasa), Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Indonésie, Iran, Irak, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Laos, Liban, Libéria, Malawi, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nicaragua, Panama, Paraguay, Ruanda, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, République du Viet-Nam et République de Zambie.

3. Les pays en développement ayant un secteur pharmaceutique bien établi et cherchant à obtenir une certaine intégration, du moins pour certaines chaînes de produits (pays qui fabriquent des produits pharmaceutiques bruts):

Chili, Taïwan, Colombie, Grèce, Hong-Kong, Israël, République de Corée, Malaisie, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Rhodésie, Portugal, Roumanie, Singapour, Venezuela et Yougoslavie.

4. Pays en développement ayant atteint un niveau élevé d'auto-suffisance et cherchant à obtenir une intégration totale, du moins pour certains secteurs de l'industrie pharmaceutique (pays qui commencent à fabriquer des médicaments cliniques):

Argentine, Brésil, Chine (continentale), Inde, Mexique, Espagne et République arabe unie (disparue depuis comme telle).

5. Pays ayant une industrie pharmaceutique bien établie: le petit lot des Etats dits «les plus avancés».

¹ Consulter entre autres à ce sujet la somme due au syndicaliste Charles Levinson, parue en 1974 (Seuil) et toujours d'actualité: «Les trusts du médicament». Levinson détaille notamment ces différentes catégories de pays et donne des exemples significatifs du «bon usage des brevets».

REÇU ET LU

«Blick»: le prix de la mort

Peu avant Noël, vendredi 12 décembre, une jeune femme de 24 ans, Silvia Z., s'immolait par le feu sur une des places les plus fréquentées de Zurich (Bellevue). Gravement brûlée, elle était transportée à l'hôpital universitaire zurichois et y mourait six jours après.

Le magazine du «Tages Anzeiger» a rassemblé quelques notes à propos de Silvia; elles paraissent ce dernier week-end (n° 4/1981), témoignage pudique et méticuleux, prudent comme tous les textes qui sont maintenant consacrés dans le «TA» à ce qui touche de près ou de loin aux «événements». Parmi d'autres souvenirs, celui-ci, qui concerne «Blick». Sous le titre ronflant «A cinq, ils ont gagné 1000 francs», «Blick» publiait le 16 décembre, soit quatre jours après le suicide de Silvia, l'avis suivant: «Vendredi, un lecteur nous téléphonait de Zurich. Il annonçait à «Blick» le suicide par le feu du Bellevue. Manifestement sous le choc, ce lecteur a oublié de nous laisser son nom. Qu'il se fasse connaître. Il recevra 200 francs.»

Le mensuel «das Konzept» consacre lui aussi (n° 1/1981, adresse utile: Weinbergstr. 31, 8006 Zurich) quelques colonnes à la mort de Silvia. Des conversations chaleureuses avec des connaissances de la disparue et un texte au vitriol signé Niklaus Meienberg, sur les méthodes de la presse et son silence calculé.

— Dans le même numéro de «das Konzept», un supplément de cinq pages de présentation des cinéastes suisses à l'occasion du festival de Soleure.

— Dans le dernier numéro du magazine de la «Basler Zeitung» (n° 4/1981) un bon résumé (assorti d'une interview du conseiller d'Etat Flavio Cotti, responsable du Département de l'économie publique, de la justice et des affaires militaires) de la situation difficile du Tessin, envahi par les touristes mais peu à peu déserté par ses habitants.

MALAISE MILITAIRE

Le marmouset dans la (gris) verte Erin

Un faux touriste surpris en train de photographier des manœuvres de l'armée autrichienne, que l'Etat-major suisse connaît comme s'il l'avait créée.

Un espion qui avec l'accord de ses supérieurs dirige à la fois deux services «spéciaux» et un réseau privé.

Une entreprise commerciale de couverture, dans laquelle se déroulent également des exercices de tir. Une acquisition de bien-fonds en Irlande, qui pourrait servir de résidence à un gouvernement suisse en exil (on éviterait ainsi les avanies gaulliennes de 1940. Même exilés, on serait chez nous!).

Des subordonnés sanctionnés pour avoir trop tôt révélé une salade d'activités, un micmac d'argent, un embrouillamini d'informations et de documents secrets traînant jusque sur des bureaux extérieurs à l'administration fédérale. Des supérieurs considérés comme coupables,

pour le moins de légèreté et d'incompétence, mais intouchables parce qu'à la retraite ou promus, transférés et éloignés.

Deux conseillers fédéraux qui se contredisent l'un l'autre et qui changent d'avis au fil de l'enquête.

Ce pourrait être une énumération à la Prévert.

SUPÉRIEURS INATTEIGNABLES

Ce ne sont que les éléments du mauvais roman d'espionnage que l'on désigne du nom de son héros, Albert Bachmann. Et de ces éléments, le groupe de travail de la commission de gestion du National, que présidait le radical vaudois Jean-Pascal Delamuraz, n'a pas estimé devoir en tirer une conclusion spectaculaire. Les supérieurs sont inatteignables. Les subordonnés sanctionnés. Quant à Bachmann, qui décidément jouit de bien puissantes protections depuis qu'on a parlé de lui, pour la première fois, voici dix ans, à propos du petit livre rouge sur la défense civile, il s'en est allé tranquillement de ses postes, muni d'un arrangement.

Tout se résume donc à quelques incompétences, deux ou trois brouilles personnelles comme en

connaissent tous les services d'espionnage du monde et à l'impulsivité d'un colonel, victime de ses qualités professionnelles, honnête, mais brouillon, qui voulait trop en faire.

Nous voilà rassurés! Doublement.

D'une part les fautes de Bachmann entrent dans les schémas d'explication habituels de l'armée, lorsqu'il s'agit de sanctionner tout en le défendant un officier entraîné par un zèle intempesitif. Même dans le domaine militaire, il est malséant d'en vouloir trop, de se surpasser, de cultiver sa différence.

D'autre part, nous avons nous aussi maintenant notre malaise des services secrets, nos rivalités entre réseaux parallèles, nos écuries d'Augias à nettoyer périodiquement, comme les modèles SDECE, CIA-FBI, DNB, etc... Car chacun sait que l'espionnage est incompatible avec l'Etat de droit et la gestion rationnelle et démocratique des affaires publiques. Ça pollue.

Nous avons évidemment longtemps vécu en Suisse dans une douce euphorie. Celle de croire que nous n'aurions pas besoin de ce mal nécessaire. Pendant longtemps nous avons été au centre géo-politique des conflits mondiaux, qui

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Son et lumière pour la galerie

Question: Pourquoi plastiquer Coco Chanel? Vous et moi, si nous étions des *terroristes*, tchadiens ou arméniens ou afghans ou..., nous plastiquerions de préférence Schneider-Creusot, ou Krupp, ou Bührle, non? Or personne ne plastique ces Messieurs!

A propos de terrorisme, si je comprends bien, les banques américaines — disons: «multinationales», vont (ont...) versé quelques milliards de dollars à l'Iran, pour que l'Iran paie à d'autres

banques, multinationales — disons: «américaines» — rembourse les emprunts qu'il avait contractés, paie ses dettes...

Ce qui nous laisse au moins deux certitudes:

1. Que les banques américaines — disons: multinationales — continuaient de prêter de l'argent à l'Iran — et donc que toute l'indignation concernant les otages est un simple «Son et Lumière» destiné à la galerie...
2. Que dans tous les cas, le «peuple» iranien, les petites gens, n'auront pas un dollar de plus, en 1981, pour beurrer leurs épinards.

Reste à souhaiter que vous ayez placé vos petites économies dans les banques qui vont se voir rem-

boursées, et non pas dans celles qui vont (qui ont) déboursé.

C'est la grâce que je vous souhaite!

Autre question: Comment se fait-il que les Soviétiques n'aient pas encore envahi la Pologne? Malgré tous les encouragements, amicaux, je dirais même: fraternels, des Occidentaux? Car enfin, que disent les Occidentaux? «Si vous intervenez en Pologne, alors nous serons très fâchés. Ça aura des conséquences durables, politiques et même économiques.»

En clair:

Si vous décidiez d'intervenir, *nous ne bougerons pas*. Ne vous faites aucun souci: militairement, nous ne prendrons aucune mesure.

Mais les Russes se font tirer l'oreille...

se déroulaient alors pour l'essentiel en Europe. Nous n'avions pas besoin d'aller chercher le renseignement hors de nos frontières. Il était chez nous, dans notre beau pays qui grouillait d'espions. Allan Dulles, le grand patron des services secrets américains, résidait à Berne. Rössler, de Lucerne, informait les Soviétiques et Rado, de Genève, faisait de même avec les tuyaux de l'Orchestre rouge. Il suffisait d'écouter. De se rencontrer dans quelques réceptions. Ou alors d'une ou deux descentes de la police fédérale...

FILIALES À L'ÉTRANGER

Aujourd'hui tout a changé. Il ne se passe plus rien en Suisse, ce qui explique aussi que les jeunes y crient si fort. Et à l'instar de nos entreprises contraintes de créer leurs filiales à l'étranger, nos services secrets doivent aller jeter leurs lignes toujours plus loin.

Mais pour pêcher quoi exactement? Cette question, le groupe de travail Delamuraz s'est bien gardé de l'approfondir. Pour lui le renseignement n'est pas en contradiction avec la neutralité, ce qui en droit sinon en pratique est exact.

(A la réflexion, on se persuade que les Américains préfèrent sans doute de beaucoup voir en Afghanistan les Soviétiques — plutôt que d'y voir un quelconque Ayathollah... Encore que l'Ayathollah ait bien des qualités: c'est un homme d'ordre...)

(Et une fois encore, il y a de bonnes chances pour que la grande indignation vertueuse ne soit là que pour la galerie!)

* * *

A propos: J'ai le regret de vous dire que DP, et les autres journaux et périodiques que vous lisez, émanant de Kaiser, ou d'Amnesty International, etc., c'est de la cochonnerie!

J'ai été à Montana, l'autre jour, histoire de recy-

BONS SENS ET IDÉOLOGIES

Et d'affirmer la nécessité pour la défense nationale du renseignement extérieur. S'agit-il de s'emparer des plans de la bombe à neutron ou du Backfire soviétique? A ce que nous savons, ce n'est ni la France, ni l'Italie, ni l'Allemagne fédérale qui se préparent à nous envahir. Alors, au-delà de nos voisins traditionnels, sommes-nous vraiment seuls à être menacés d'une attaque qui partirait de l'Ouzbekistan ou de l'Ari-zona?

Les défenseurs de l'armée reprochent souvent, et parfois non sans raison, à leurs adversaires de tenir des discours idéologiques, sinon idéalistes, qui ne tiennent pas compte de la réalité. Ici, le discours idéologique, quelle que soit son origine, est du côté de l'armée. Et qu'on ne vienne pas dire qu'il s'agit de secrets de la défense nationale! Il ne s'agit que de bon sens. Se trouvera-t-il des députés pour rappeler, lors de la session de mars, aux Chambres, que ce dernier doit rester la chose du monde la mieux partagée?

cler des enseignants. J'ai acheté le *Nouvelliste valaisan*. Eh bien on y parlait du livre d'une dame Suzanne Laban ou Labin, je ne me rappelle plus — laquelle établit que les histoires de tortures au Chili, c'est de la blague. Pinochet est le meilleur des hommes, et l'on a retrouvé *vivantes* 11 personnes, qu'Amnesty International prétendait disparues! Allende, oui, Allende était assez sinistre. Il préparait un putsch communiste (quoique de manière pas très efficace, semble-t-il — mais ce n'était pas la mauvaise volonté qui lui manquait!)

Eh bien cherchez dans DP: vous ne trouverez pas un mot dénonçant les calomnies atroces répandues sur le compte du Chili!

VAUD

L'effet Grobet

Election partielle au Conseil d'Etat vaudois: congrès des partis en lice pour la désignation de leur candidat. Les radicaux et les libéraux y iront chacun de leur liste, au moins pour le premier tour, à ce qu'il semble. L'appétit des seconds n'a pas été digéré par les premiers. Ce n'est pas la première contorsion de l'entente des droites dans ce canton, ni la dernière. Mais tout de même: il faudra vite «se raccommo-der» en vue des prochaines élections, pour permettre les combinaisons les plus juteuses possible sur le plan communal. De belles phrases en perspective.

Côté socialiste, pas de chance de voir une femme accéder pour la première fois à une charge de conseiller d'Etat: Yvette Jaggi, que les lecteurs de DP connaissent bien, a dû céder le pas de justesse devant Daniel Schmutz, présenté par l'Est vaudois. La perspective de voir une femme siéger au Château a effrayé une toute petite majorité de délégués socialistes. Est-ce à dire que le vieux fond de misogynie traditionnelle est encore dominant dans le canton? L'occasion était belle pour le parti socialiste d'exorciser spectaculairement les vieux démons de l'inégalité. Il s'est refusé à prendre ce risque, l'«effet Grobet», peut-être, face à des libéraux ambitieux. Il n'aura pas trop de toute la valeur reconnue du candidat choisi pour faire admettre sa prudence par le corps électoral et son ambition légitime de conserver le siège laissé vacant par la démission d'André Gavillet.

Permettez-nous d'insister en cette fin de mois! Quel gain de temps (et d'argent...) pour l'administration de DP si vous n'attendiez pas, pour renouveler votre abonnement, les rappels du mois de février!
Merci d'avance.

J.C.

POINT DE VUE

Désordre du jour

Le Conseil d'Etat neuchâtelois — ou plutôt: ses trois membres radico-libéraux — vient de nommer M. Jean-Marie Reber, ex-rédacteur en chef de «Réaction» et de «7 jours en bref», au poste de chancelier d'Etat.

Mais n'insistons point.

Ce serait trop cruel pour le canton de Neuchâtel.

* * *

Par quatre voix de majorité (184 voix contre 180 à M^{me} Y. Jaggi) le congrès du Parti socialiste vaudois (PSV) a désigné M. Daniel Schmutz comme candidat à l'élection au Conseil d'Etat. Quatre voix sur 364, cela fait à peine plus de 1%...

On applaudit bien fort: le PSV a le sens de la nuance.

Pas question, ici, de discuter les vertus respectives des candidats mais seulement le mode de désignation.

A l'évidence, celui choisi par le PSV — et par les autres partis du reste — est ridicule autant qu'absurde. Pur totalitarisme du nombre! Qui oserait prétendre qu'il s'agit là d'un procédé *démocratique*?

FAIRE CONFIANCE!

C'est mépriser les électeurs et bafouer *les personnes* que de rejeter sur la touche, au cours du processus de «présélection» au sein des partis, ceux qui n'ont pas l'heur de plaire à la majorité des participants au vote.

Pourquoi des scrutins sur le mode majoritaire? Que je sache, le nombre des candidats portés

sur les listes électorales pour le Grand Conseil est souvent proche et même atteint le nombre des mandats disponibles par circonscription. A l'électeur, un choix est offert, ouvert.

Il devrait en aller de même pour l'élection au Conseil d'Etat¹: X sièges sont mis en jeu, donc chaque parti présente X candidats à chaque élection.

C'est à l'électeur de choisir, nom d'un chien!

En limitant le nombre de leurs candidats, les partis faussent le choix, donc le jeu, et le dégradent.

C'est très vilain.

On peut parfaitement imaginer que la «présélection» se fasse, dans les congrès de partis, la barre placée à 20%, par exemple, avec possibilité de cumul. Tout candidat obtenant 20% au moins des suffrages des congressistes est mis en liste pour le Conseil d'Etat.

Elémentaire, mon cher Watson.

* * *

«Agriculture et société: un nouveau contrat»: tel est le titre d'une étude — mais aussi programme et même manifeste — que vient de publier M. Charly Darbellay, ingénieur agronome valaisan².

C'est *très bien*.

Plein d'informations, de données, de chiffres intéressants, de propositions solidement bâties et, en Suisse et pour la Suisse, presque inouïes. Une fois de plus, rien de *nouveau* — mais des évidences retrouvées, réadaptées, réajustées.

Non, rien de nouveau: une part importante des thèses avancées par C. Darbellay ont été développées déjà par une multitude d'auteurs. Restait, pourtant, à les confronter aux réalités *d'ici*. Et il reste à les y incruster.

Un chapitre, toutefois, manque dans l'étude proposée: celui explorant les idées et les attitudes socio-politiques du monde paysan suisse.

UN TABOU

Mais on n'en fera pas grief à l'auteur: ce chapitre manque dans *tous les livres* — que je connais, du moins — consacrés à l'agriculture et aux agriculteurs du pays.

(Parmi les quelque 500 titres de la bibliographie des 5 volumes des «Konzepte für die Schweizerische Landwirtschaft» de R. Anderegg — Saint-Gall, 1977 — je n'ai pas trouvé — ai-je mal lu? — une seule étude sur les attitudes politiques des agriculteurs. De l'économie, de la technique, c'est tout...)

Or, il faut faire sauter ce tabou.

Je suis même convaincu qu'il n'y aura pas — pas vraiment — de «nouveau contrat» tant que les agriculteurs, comme pour exorciser leurs formidables dissemblances de statuts, s'accrocheront aux basques d'un certain nombre d'organisations et de partis qui les considèrent d'abord comme des clients et des électeurs dociles.

Mais on en recausera...

Bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer

¹ Je n'entre pas ici non plus dans les considérations de politique vaudoise relatives à l'entente des droites. On en a assez causé dans ces colonnes. C'est la méthode de désignation qui m'intéresse!

² Editions rurales - 1906 Charrat (17 francs).

Deux ou trois choses que nous savons d'elles

En février, le 7 plus précisément, dixième anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses. Il y a des anniversaires qui devraient faire rougir et en tout cas, par pudeur élémentaire, ne pas être enrobés des habituels couplets fleurant bon l'auto-satisfaction. Voici dix ans, la femme suisse devenait «majeure», comme annonçaient les gazettes...

La meilleure façon de saluer cette date serait encore de faire front commun pour le plus large accord en faveur de l'initiative «pour l'égalité entre hommes et femmes» qui viendra à votation populaire dans quelques mois. Malheureusement, on sait que là encore les manœuvres dilatoires sont à l'ordre du jour, comme l'ont assez montré les débats aux Chambres fédérales: «L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale» (projet d'article constitutionnel 4, alinéa 2), ces phrases-là, quoi qu'ils en disent et bien que le débat se soit cristallisé sur les délais d'application, restent en travers de la gorge des ténors des milieux patronaux et bourgeois. Dans ces conditions, que vaut la célébration d'un anniversaire? Les trompettes de l'égalité «civique» sonnent faux.

LES PRINCIPES ET LA VIE QUOTIDIENNE

On a dit et redit qu'un accord sur les principes (constitutionnels) ne réglerait pas encore tous les problèmes pratiques du quotidien. C'est ce qui rend le combat d'arrière-garde contre l'initiative pour l'égalité encore plus crucial: le terrain tarde d'autant plus à être déblayé, les délais s'allongent avant que puissent être empoignées les inégalités

flagrantes qui émaillent notre vie de tous les jours. Est-il outrecaidant de rappeler quelques points de repères helvétiques à ce chapitre? Un rapide aide-mémoire économique.

En Suisse, les femmes exerçant une activité professionnelle représentent un tiers de la population active (plus de la moitié des étrangères sont salariées; la proportion est moins forte chez les Suissesses: deux sur cinq). La Crise, semble-t-il, n'a pas eu grande répercussion sur ce pourcentage — mais allez savoir précisément, avec tous les cas qui échappent aux statistiques officielles!

EMPLOIS VULNÉRABLES

Concentration. Près de la moitié de la main-d'œuvre féminine travaille dans le secteur tertiaire où elle occupe près de 47% des postes de travail. En fait, près des deux tiers des salariées se retrouvent dans une dizaine de secteurs catalogués comme tels (dans l'ordre décroissant du nombre de femmes occupées): commerce de détail, hôtellerie, restauration, santé et soins personnels, industrie des machines, banques et assurances, enseignement, industrie de l'habillement, de l'alimentation, de l'horlogerie et commerce de gros. Cette concentration dans une gamme étroite d'occupation est encore accentuée par le fait que les femmes, dans leur immense majorité, sont employées dans des postes subalternes dont les caractéristiques se retrouvent d'une branche à l'autre, et en particulier, comme le constate un récent rapport préparé par le Bureau international du travail, dans des tâches de caractère répétitif et routinier correspondant à des salaires situés au bas de l'échelle. On sait depuis des années que ce sont ces postes de travail-là qui seront le plus rapidement menacés par l'évolution technologique ultra-rapide dominée par l'informatique (processus encore accentué par la montée des travailleurs temporaires, particulièrement demandés pour «boucher les trous» après les mesures de rationalisation).

Qualification. 39% des filles de 17 ans ne vont plus

à l'école, pour 17% des garçons du même âge. Cette discrimination, entrée dans les mœurs et qui ne se résorbe que très lentement, retentit évidemment dans toute la «pyramide» professionnelle. Apprentissages plus rares pour les filles (elles occupent un tiers des places disponibles) et souvent plus courts, menant à des emplois dans des secteurs où les conditions de travail et les salaires sont médiocres. Perspectives de promotion restreintes, accès parcimonieux aux cours de recyclage et de perfectionnement. Et ce ne sont que quelques inégalités significatives parmi d'autres.

Salaires. A ce chapitre-là, les discriminations les plus flagrantes commencent à être connues. En tout état de cause, c'est une différence de 25% en moyenne que constate la CNA au préjudice des femmes, pour une même position et un degré de qualification. A cela s'ajoute que les femmes sont tout spécialement vouées aux postes considérés comme subalternes et rétribués en conséquence. A noter que selon le Mouvement populaire des familles («Enquête sur les conditions et habitudes des ménages salariés de Suisse romande», 1978) 70% des femmes travaillant à plein temps ont un conjoint gagnant moins de Fr. 2000.— par mois: le «deuxième salaire» est souvent indispensable à l'entretien de la famille.

MARGINALES DANS LES SYNDICATS

Défense professionnelle. L'Union syndicale suisse compte 44 800 femmes syndiquées dans les fédérations qui la composent. Soit 10% du total de ses effectifs (de 1970 à 1975, la syndicalisation des femmes augmentait sans rattraper bien sûr la proportion de femmes dans la population active).

Ces points de repère sans revenir sur d'autres inégalités patentes, dans le domaine de l'éducation et de l'instruction ou dans celui des assurances sociales, dans la répartition des rôles au sein de la famille ou dans la vie politique.

Joyeux anniversaire!

Le rêve touristique des années soixante

Construire un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout à Villeneuve, dans le quartier de la Tinière où un projet de bâtiments résidentiels a fait couler beaucoup d'encre dans la presse vaudoise l'an passé: la question est de nouveau à l'ordre du jour. Un projet de conciliation, parrainé par M. Jean-Pierre Vouga, aménagiste bien connu, ancien chef du Service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud, fait le tour, ces jours-ci, des personnes et des organismes directement concernés.

Le suspense de Villeneuve ne date pas d'hier. Les rebondissements de ces mois passés, pour être particulièrement spectaculaires, ne sont que les derniers actes connus d'une pièce ancienne déjà fort longue et fort animée. Au fil des ans, la distribution s'est considérablement étoffée. Les derniers personnages apparus sur la scène (politico-financière): le grand méchant promoteur, le justicier à la plume alerte chevauchant un quotidien à fort tirage, le redresseur de torts brandissant l'étendard de la Nature et du Paysage, flanqué d'une association de sauvegarde. Tout ce beau monde était à couteaux tirés, jusqu'à l'apparition miraculeuse du conciliateur déjà nommé, personnage à la forte carrure, capable de se faire entendre de toutes les parties et dont on attend beaucoup pour l'intérêt des prochains tableaux de drame.

ENTRE LE LAC ET LA ROUTE CANTONALE

Avant d'en venir, pour la bonne compréhension de l'éventuel happy end tant attendu, au portrait succinct des protagonistes et à l'historique de leurs démêlés, il s'agit de camper le décor. Et c'est justement ce qui rend ce feuilleton passionnant: le décor en est l'un des acteurs principaux. Si, depuis une dizaine d'années, son allure n'a guère changé, toujours ce terrain assez étroit et allongé, coincé

entre le lac Léman et une route cantonale, moins bruyante qu'autrefois peut-être — avec la construction de l'autoroute — et une ligne CFF toujours aussi fréquentée, une rivière (La Tinière) qui divise ce territoire en deux, sans charme et sans attraits, et des bâtiments décidément laids (plage de Montreux et dépôts Gétaz-Romang), si ce décor donc qui n'a pas grand-chose pour plaire est resté semblable à lui-même, sa valeur en revanche s'est considérablement modifiée. A la hausse du côté des promoteurs immobiliers. A la hausse également du côté des amoureux de la nature, soucieux de ne pas voir livrée à la pioche des spéculateurs cette portion des berges du Léman encore (relativement) préservée.

On allait oublier: dans le décor, plus précisément à 1300 mètres de là le long du rivage direction Lausanne, le château de Chillon, fierté des Vaudois et portion du cœur des touristes anglais.

LES SENTIMENTS ET LA FINANCE

Tout le scénario tourne donc autour du prix, sentimental et financier, de ces quelque 15 000 m² de terrain. La montée des intérêts illustre bien toute une époque, toute une sensibilité, en matière de construction, d'aménagement du territoire et de protection du paysage. C'est pourquoi nous prendrons d'abord le pouls des années 1967/1968: le climat économique est au développement, à la croissance vertu cardinale; à Villeneuve, tout le monde est d'accord, déjà, pour tenir la parcelle qui nous occupe pour un chance détestable qu'il s'agit de faire disparaître au plus tôt. Et justement, l'occasion se présente d'en racheter la moitié. Là, les enthousiasmes s'effacent tout d'un coup: pour tout dire, le prix offert de 820 000 francs ne convient pas à la commune, sollicitée pour l'achat. Cette dernière se retourne donc vers la Confédération, demandant une participation financière pour mener à bien l'opération. Bernard Vouga, architecte et urbaniste (fils du précédent) est chargé de l'établissement du dossier qui doit démontrer la nécessité de l'acquisition par les pouvoirs publics et indiquer une possibilité d'aménagement garantis-

sant la sauvegarde du site. Les orientations que ce document défend (elles seront reportées sur le plan de quartier mis au point plus tard et acceptées par les autorités compétentes) permet de marquer la sensibilité de ces années-là. Quelques points de repères.

1. L'accent principal est mis sur la vocation touristique de Villeneuve — son climat, «tempéré et ensoleillé», sa situation privilégiée, «au pied des Alpes et sur les rives du Léman», sa position sur les grands axes européens. On en conclut que la mise en valeur des rives du lac, «attrait touristique principal», est prioritaire.

2. L'aménagement passe par la création d'une promenade publique entre Villeneuve et le terrain en question, par l'invention à cet endroit d'une «zone d'attrait public» qui deviendrait en quelque sorte l'aboutissement normal des quais de Villeneuve.

3. La construction sur ces parcelles ne pose pas de problèmes particuliers à qui que ce soit, si sont respectées quelques précautions bien précises: «En plus des larges surfaces vertes bordant le lac, il serait souhaitable de prévoir l'implantation d'éléments d'équipements collectifs (salle polyvalente «conçue pour une grande souplesse d'utilisation et avec des possibilités d'extension»), soit des constructions dans un périmètre aussi restreint que possible, mais avec une certaine densité, de façon à animer la promenade et à en constituer l'un de ses buts.» Construits sur la moitié du terrain aujourd'hui au centre de la polémique, ces équipements à caractère public jouxteraient un hôtel muni de tout le confort moderne et édifié sur l'autre moitié, moyennant «des surfaces libres au sol aussi grandes que possible, tant pour l'usage des clients que pour celui de la promenade publique et du parking».

1968: le rêve d'un complexe touristique, bien intégré dans le site, flanqué d'une grande salle à usages multiples, tout cela à la place de sombres entrepôts devenus indésirables pour l'image d'une ville touristique. La suite au prochain numéro.